

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
14 DECEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, Mme N. TERRIOT, M. Ch. BAUJARD, Mme A. GIGON, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M. J.M. COLLET, M. D. GASSE, Mme S. CHAUVINEAU, M. X. RABAGO, Mme M. ROUSSELET, Mme I. RETAILLEAU, M. B. BELHADJ, Mme C. CORMILLOT, M. G. PERRIN, Mme M. BIGEARD, Mr D. LEFEBVRE, Mme F. MOZER, M. Th. DARPIN, Mme A. LIOTARD, M. A. AUFFRET, Mme C. SOLDATI et M. M. FANOI.

Excusés : Mme Ghislaine GUINET, procuration à M. Jacques GRELET, M. Jean-Marc GARCIA, procuration à M. Michel MAILLOT, Mme Agnès DEMANGEON, procuration à Henri GAUDE.

1. Mme Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 26 octobre 2009.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2009.

3. Bilan des acquisitions et cessions immobilières :

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain conformément à la délibération du 25 mars 2008.

4. Approbation de la révision simplifiée du POS, zone 1NAL en ND :

Madame Annie GIGON, adjointe à l'urbanisme expose le dossier relatif au classement de 3,85 hectares de la zone ND en zone 1NAL. Madame GIGON précise que l'extension de la zone de loisir est liée à la création d'un centre équestre au lieudit « en la montée de Chaignay » et que le commissaire enquêteur, dans son rapport, donne un avis favorable à ladite révision du POS.

Monsieur Marc FANOI s'interroge sur l'accessibilité du site et notamment sur l'augmentation de la circulation rue des Pins.

Madame Annie GIGON répond qu'un accès piétonnier peut être envisagé depuis la route de Dijon, il s'agit d'une hypothèse qui sera soumise à la réflexion lors de la révision du PLU.

Madame Christine SOLDATI fait part de son étonnement concernant le faible nombre de remarques formulées lors de l'enquête publique.

Monsieur le Maire répond que l'enquête publique a fait l'objet de publicités dans le journal le Bien Public et d'annonces sur les panneaux d'information et panneaux d'affichage municipaux conformément à la réglementation.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision simplifiée de la zone ND du POS.

5. Approbation de la révision simplifiée du POS, zone UB en UY :

Madame Annie GIGON, Adjointe à l'urbanisme expose le dossier relatif au classement des 7 hectares du secteur industriel de l'ancienne usine LINPAC en zone UB . Madame GIGON précise qu'il s'agit de traiter une friche industrielle en la requalifiant en un quartier d'habitat, d'activités de services tertiaires et commerciaux et que le commissaire enquêteur, dans son rapport, donne un avis favorable à ladite révision du POS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision simplifiée de la zone UY du POS.

6. Demande de subvention pour révision générale du POS :

Madame Annie GIGON, adjointe à l'urbanisme, expose le plan de financement de la réalisation du PLU et sollicite des subventions auprès du conseil général dans le cadre du Contrat de Pays Seine et Tilles en Bourgogne pour un montant de 10 000 euros d'une part et auprès de l'Etat au titre de la DGD d'autre part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande des subventions auprès du conseil général et de l'Etat.

7. Demande de subvention pour l'implantation d'un bâtiment sur le terrain de moto-cross :

Monsieur Henri GAUDE, Adjoint aux bâtiments et infrastructures expose le plan de financement pour l'équipement du terrain de moto-cross.

Monsieur le Maire propose de solliciter le **CNDS** ainsi que le Conseil Général à hauteur de 30% ; Il précise que la réalisation du bâtiment ne sera effective que si les subventions sont accordées et que la Commune s'engage à hauteur de 50 000 €.

Madame Christine SOLDATI demande si le bâtiment appartiendra à la commune.

Monsieur Henri GAUDE précise que tout bâtiment construit appartient au propriétaire du terrain. L'entretien et le fonctionnement sont à la charge de l'utilisateur, la convention passée avec l'association sera à modifier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement projeté.

8. Demande de subvention pour la rénovation de l'accueil Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des aides apportées par le Conseil Général, une demande peut être faite.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de solliciter l'aide du Conseil Général.

9. Demande de subvention pour la rénovation de l'orangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des aides apportées par le Conseil Général, une demande peut être faite.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de solliciter l'aide du Conseil Général.

10. Encaissement de remboursement de sinistres

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les remboursements de sinistres de l'année 2009.

11. Tarifs divers 2010 :

Madame Nicole TERRIOT, adjointe aux finances propose la nouvelle grille des tarifs municipaux pour 2010.

Sur 2009, l'inflation ayant augmenté de 2,5%, il est décidé d'augmenter les tarifs de 2%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs annexés à la délibération qui seront applicables des le 1^{er} janvier 2010.

12. Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire :

Monsieur Jacques GRELET, 1^{er} Adjoint, expose qu'il s'agit d'employer la personne qui aide déjà bénévolement la bibliothécaire et la remplace lors de certaines absences.

Le Conseil Municipal, accepte de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de trois heures.

13. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet :

Considérant les besoins du service bâtiment, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour une durée de trois mois renouvelable deux fois, et afin de remplacer Monsieur Yves BAUSSANT, parti en retraite.

Le Conseil Municipal, accepte cette création de poste à compter du 31 décembre 2009.

14. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet :

Cette personne est embauchée par la commune et mise à disposition de la COVATI pour conduire la balayeuse communautaire.

Thierry DARPIN demande pourquoi la COVATI ne l'embauche pas directement.

Michel MAILLOT répond qu'il n'y a pas actuellement de service technique à la COVATI, il ne peut donc pas être utilisé à temps complet, surtout l'hiver, à la COVATI.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet.

15. Récupération heures supplémentaires :

Monsieur Jacques GRELET, 1^{er} Adjoint, expose au Conseil Municipal, qu'il s'agit de rectifier quelques dysfonctionnements dont la récupération des heures supplémentaires, une heure supplémentaire travaillée donnait droit à une heure récupérée.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} décembre 2009, les heures supplémentaires seront majorées selon les modalités suivantes :

- Une heure supplémentaire effectuée un jour ouvrable de 7h00 à 22h00 ouvre droit à une récupération de 1 heure 15 minutes.
- Une heure supplémentaire effectuée un dimanche ou jour férié ouvre droit à une récupération de 1 heure 45 minutes.
- Une heure supplémentaire effectuée de nuit (entre 22h00 et 7h00) ouvre droit à une récupération de 2 heures.

16. Renouvellement du contrat d'assurance des risques professionnels du personnel :

Monsieur Jacques GRELET, 1^{er} adjoint rappelle que ce contrat d'assurance a été mis en place, sur proposition du Centre de Gestion, par la délibération du 24 juin 2002. Ce contrat permet à la commune d'être assurée pour la couverture des risques statutaires du personnel.

Ce contrat a fait l'objet d'une mise en concurrence par le Centre de Gestion de la Côte d'Or et a obtenu des conditions très favorables :

- Maintien des garanties au niveau des obligations pesant sur la commune,
- Des conditions tarifaires en baisse sensible (-20%). Le taux passe pour les agents CNRACL de 6,70% à 5,30%.
- La confirmation des prestations de gestion pratiquées antérieurement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat groupe au Centre de Gestion de la Côte d'Or, à compter du 1^{er} janvier 2010.

17. Travaux 2009 : réseau eau potable et eaux usées avenant n°1 (Maîtrise d'œuvre) :

Monsieur Jacques GRELET, adjoint chargé de la Voirie et des réseaux propose, que compte tenu d'une augmentation du montant de l'estimation du coût des travaux, d'ajuster la rémunération du cabinet chargé de la Maîtrise d'œuvre du projet.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant numéro 1 au contrat de maîtrise d'œuvre fixé à 23 500,00 € HT.

Suite à la consultation des entreprises pour ce projet et conformément au rapport de dépouillement établi par le cabinet Merlin, Maître d'œuvre, il est proposé de confier les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées à l'Entreprise SDA3TP pour un montant de 483 943,35 € HT.

18. Extension du réseau électrique en ZI Champs Bezançon :

De même suite au devis du SICECO concernant l'extension de l'alimentation électrique basse tension de la ZI «Champs Bezançon». Cette extension a pour but de viabiliser la partie Ouest, de l'ordre de 2 ha, destinée à accueillir les activités ne nécessitant pas une puissance supérieure à 36 kVA. Le devis transmis par le SICECO s'élève à 30 059,00 € dont 30 035,40 à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis et la convention technique établi par le SICECO.

19. Extension du réseau électrique rue de la Rochotte :

En 2005 la commune ayant acquis une parcelle au lieudit « Vigne au Duc » afin de réaliser le prolongement de la rue de la Rochotte jusqu'à la rue François Mitterrand. L'emprise de la voirie n'utilisant que 50% de la superficie il est possible de viabiliser trois lots pour des activités artisanales. Ces terrains seront équipés en eau potable, assainissement, téléphone et électricité basse tension. Le SICECO sollicité pour réaliser cette dernière a établi un devis d'un montant de 42 849,00 € dont 25 709,40 € à la charge de la commune

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis et la convention technique établi par le SICECO.

Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention sur le fait que les vœux du Maire se dérouleront le 8 janvier 2010 à 19 heures 30.

Is-sur-Tille, le 6 janvier 2010.

Le 1^{er} Adjoint,
Jacques GRELET